

Dossier de candidature

à envoyer au plus tard le mardi 15 mars 2022

DOCUMENTS À FOURNIR

- 8 à 15 photos de la série qui sera exposée (jpeg de 1500 à 2000 pixel de coté) (photos sans signature).
- La charte de la 12^{ème} rencontre photographique datée et signée.
- Un chèque d'un montant de 70 € à l'ordre de FOCALENUART.
Chèque qui ne sera encaissé que si vous êtes sélectionné.

Pour la fabrication du dossier de presse et du catalogue de l'exposition :

- Votre portrait pour vous présenter.
- Votre biographie et la présentation de la série (maximum 1500 caractères).
- Le lien vers votre site internet principal.
- Une autorisation écrite pour l'utilisation par FocaleNuArt des photos de la série que vous exposerez, pour les éventuels besoins de la promotion du festival et de la confection du catalogue de l'exposition (*).
- Votre nom et prénom (état civil)
- Votre nom d'artiste ou pseudo si différent de votre identité civile.
Dans ce cas c'est ce nom qui sera utilisé pour la communication et pour l'exposition.
- Votre adresse postale, votre n° de téléphone, votre adresse mail.

Ces documents seront adressés à :

Association FocaleNuArt

9 rue du Haut Aragon - 47210 Villereal
pour les documents papier

ou par email à : contact@focalenuart.org

pour les documents numériques

Renseignements complémentaires si nécessaire :

Thierry Magniez – Président – tél. : 06 80 40 95 16
Jacques Vanicatte – Secrétaire – tél. : 07 89 65 31 00

Comité de sélection

Un comité de sélection se réunira la 2^{ème} quinzaine de mars pour examiner toutes les candidatures.

11 seront retenues. Vous serez averti(e) si votre candidature est retenue au plus tard la 1^{ère} quinzaine d'avril.

(**) Dans le cas où vous êtes sélectionné, vous devrez nous envoyer vos photos en haute définition.*



2022

Festival photographique de Nu Artistique

12ème Rencontre

du 30 juillet au 7 août

Charte de la rencontre 2022

Cette manifestation est organisée par l'association FocaleNuArt. Cette année l'exposition regroupera des photographes qui présenteront leurs photos du samedi 30 juillet au dimanche 7 août, salle d'exposition Jean Moulin Villeréal (47210).

L'organisation a mis en place une charte (règlement intérieur) qui définit des règles auxquelles nous vous demanderons formellement d'adhérer.

Des frais de participation à l'exposition d'un montant de 70,00€ par exposant sont demandés pour l'organisation et la promotion de la manifestation. Un livre-catalogue d'exposition sera gracieusement remis à chaque photographe exposant. Il contiendra une partie des photographies de vos séries en pleine page. Des d'exemplaires seront en parallèle mis en vente (au prix de 12€) pour financer en partie les frais d'édition. Aucune réédition ne sera faite sans votre accord.

Règlement de l'exposition

Article N°1 : Les photos choisies pour la sélection seront les photos présentées pour l'exposition. Il est demandé d'exposer 5 photos minimum.

Article N° 2 : Le linéaire offert à chaque photographe est de 6 mètres pour les photographes sélectionnés et de 8 mètres pour l'invité d'honneur. Afin de ne pas avoir de surcharge photographique disgracieuse un espace minimum de 10 centimètres sera laissé entre chaque photo.

Article N°3 : Le format d'exposition, photo encadrée est au minimum de 30x40 - 30x45 cm ou 40x40 cm pour les carrés.

Article N°4 : Un tirage au sort sera effectué par chaque exposant pour définir sa place dans l'exposition.

Article N°5 : Les photographies ou livres peuvent être vendus sous la seule responsabilité de l'auteur propriétaire. Vous pouvez demander à ce que vos livres soient présentés et vendus sur un stand géré par l'association, contre une participation égale à 20% de chaque vente.

Article N°6 : Pour chaque photo vendue un don pourra être fait à l'association FocaleNuArt. Son montant sera laissé à l'appréciation du photographe.

Article N°7 : Chaque exposant se munira d'une attestation d'assurance « responsabilité civile » définie par son contrat d'assurance multirisque. Il pourra être demandé au photographe de présenter ce document lors de son arrivée, ainsi qu'une pièce d'identité.

Article N°8 : L'assurance des œuvres de chaque auteur est sous sa responsabilité. L'association FocaleNuArt n'assure pas les œuvres exposées en cas de vol ou de dégradation.

Article N°9 : La présence des photographes est souhaitable mais non obligatoire pendant la durée de l'exposition. Toutefois les photographes peuvent se faire représenter par une personne de leur choix.

Article N°10 : Les exposants, présents, se répartiront la garde de l'exposition. Ils seront secondés par au moins un membre organisateur de FocaleNuArt.

Article N°11 : Vous devez être présent le jour du vernissage, prévu samedi 30 juillet.

Article N°12 : Vous avez la charge de réaliser l'accrochage de vos photos le vendredi 29 juillet à partir de 14h, et le décrochage le dimanche 7 août à partir de 14h.

Cela vaut pour les exposants et pour l'invité d'honneur.

Aucun décrochage ne sera autorisé avant la fin de l'exposition prévue le dimanche 7 août à 12h00.

Article N°13 : Le non respect de la charte entrainera la radiation de l'intéressé(e). La radiation pour non respect de la charte ne donnera droit à aucune indemnité.

Fait à :

Le :

<p><i>L'exposant</i></p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Nom d'artiste si différent :</p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Je déclare être dépositaire des droits liés à l'image et des autorisation écrites des modèles représentées sur les photos.</i></p> <p><i>Signature</i></p>	<p><i>Pour FocaleNuArt</i></p> <p><i>Le Président : Thierry Magniez</i></p> <p><i>Signature :</i></p>
---	---

Focale
nuart

2022

Festival photographique de Nu Artistique

12ème Rencontre

du 30 juillet au 7 août

AUTORISATION

Je soussigné,
accepte que l'association FocaleNuArt utilise les photographies de ma série pour la promotion du festival, la confection du catalogue de l'exposition, la communication sur le site, la presse ou tout autre utilisation concernant l'exposition 2022.

Fait à _____ le _____

Nom et signature